

Malheureusement, la réalité est différente: dans les pays riches du monde industrialisé—ou du moins c'est ce que nous pensions il n'y a pas si longtemps—on trouve la même réticence à accepter des réfugiés. Les Tamouls sont arrivés au Canada en provenance d'Europe il y a plus d'un an, car ils avaient peur de perdre leur asile en Europe. Il suffit d'avoir lu certaines des nouvelles en provenance d'Asie pour savoir que les habitants du Sri Lanka pourraient avoir de très bonnes raisons de craindre pour leur vie. Pour ne mentionner que l'incident d'il y a un an, il me semble que le gouvernement actuel a réagi de façon tout à fait convenable et humanitaire, comme les Canadiens le souhaitaient.

Le gouvernement des États-Unis et certains gouvernements d'Europe du Nord n'ont pas été très accueillants envers ceux qui ont dû fuir leur pays à cause de l'oppression d'un régime répressif. Certains gouvernements de droite s'opposent à l'arrivée des réfugiés. On le constate aux États-Unis où les réfugiés de certains pays d'Amérique centrale, particulièrement du Salvador, ne sont plus nécessairement en sécurité. Si on laisse le cabinet décider si un pays est sûr ou non, sa décision sera certainement assujettie à toutes les pressions diplomatiques qui peuvent être exercées sur le gouvernement du Canada. C'est tout à fait évident dans le cas des États-Unis. Nous avons un premier ministre (M. Mulroney) dont les intérêts semblent partagés entre les États-Unis et le Canada et qui tient énormément à entretenir les relations les plus chaleureuses possibles avec les États-Unis.

S'il fallait un jour, pour sauver des vies, rendre un jugement sévère à l'endroit de la grande puissance qu'est notre plus proche voisin et affirmer que les États-Unis ne tiennent pas à protéger la vie et la sécurité de ceux qui ont fui l'Amérique centrale ou l'Amérique du Sud, comment le cabinet canadien fera-t-il pour évaluer la situation? Pourra-t-il prendre une décision aussi difficile et déclarer que les États-Unis ne sont pas un pays tiers désigné comme sûr? Dans le même ordre d'idées, voulons-nous vraiment porter des jugements aussi défavorables sur certains pays d'Europe?

Sur le plan économique, nous sommes loin en 1987 de l'infortune que les Canadiens ont connue il y a dix ans durant la dépression provoquée par la hausse des taux d'intérêt au début des années 1980. Au moment où l'activité économique reprend grâce à la stabilité des taux d'intérêt, au moment où l'essor économique, en particulier dans certaines régions de l'Ontario, nous fait presque craindre qu'une trop forte demande ne ramène le spectre de l'inflation, les députés ministériels se glorifient sans vergogne de ce que le Canada prévoit connaître une croissance économique supérieure à celle des autres pays de l'OCDE. Cela ne prouve pas tellement que les choses vont bien, c'est bien davantage révélateur de la disgrâce dans laquelle ces députés s'enfoncent. Nous sommes peut-être en tête, mais l'écart n'est que de quelques dixièmes de point de pourcentage. Nous savons que dans le passé, la prospérité canadienne a souvent été fondée sur l'immigration, sur un

Immigration—Loi

afflux de population au Canada, sur la mise en valeur de nouvelles régions et ainsi de suite.

On nous présente un projet de loi où le concept de tiers pays désigné comme sûr fait partie d'un effort visant à refouler les gens, à les renvoyer en Europe, aux États-Unis ou n'importe où ailleurs, uniquement pour les empêcher de venir au Canada en cette époque de prospérité. Une telle réaction face au problème des réfugiés est absolument contraire aux meilleurs instincts des Canadiens et aux gestes que nous avons posés durant les dernières décennies, d'abord à l'égard des réfugiés venant d'Europe et ensuite d'autres réfugiés venant d'ailleurs dans le monde. C'est grâce à ces gestes que le Canada s'est mérité la médaille Nansen.

J'appuie la motion n° 18 en particulier, et aussi la motion n° 21 quoique avec un enthousiasme peut-être moindre, en supposant que les motions antérieures, particulièrement la motion n° 13 inscrite au nom du député de Spadina (M. Heap), régleraient toute cette affaire.

En appuyant énergiquement cette motion, nous défendons tous les meilleurs aspects du mode de vie canadien; nous reconnaissons les traditions du Canada, son histoire et ses possibilités; nous manifestons notre désir de profiter de notre puissance économique; et nous reconnaissons que les réfugiés qui se sont attiré l'attention de régimes répressifs sont dans bien des cas des gens qui, à cause de leur intégrité, de leurs principes et de leur amour de la liberté politique, feraient d'excellents Canadiens s'ils en avaient la possibilité.

J'appuie donc de tout coeur la motion n° 18. J'exhorte les ministériels à faire de même s'ils sont le moins d'accord avec ces principes et s'ils veulent construire un Canada plus fort et meilleur au lieu d'exploiter les tendances les plus réactionnaires de certains de leurs compatriotes.

• (1740)

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame la Présidente, pour le débat de la motion que le député de York-Ouest (M. Marchi) vous a expliquée, à vous et à la Chambre, de manière si éloquente il y a quelques minutes, il est important de rappeler certaines opinions exprimées non pas par des députés, mais par des particuliers et des organismes qui ont comparu devant le comité. Je le fais parce qu'il est important pour la Chambre d'entendre et de lire des points de vue dénués d'esprit de parti et émanant de personnes qui prennent la question des réfugiés très au sérieux. La question est envisagée de manière objective par des personnes qui s'occupent du rétablissement des réfugiés depuis des années sinon des décennies et qui se sont présentées devant nous parce qu'elles s'inquiètent vivement et réellement de la façon dont le gouvernement procède avec le projet de loi C-55.

Je vais commencer par le comité consultatif sur le statut de réfugié dont les représentants ont comparu devant le comité le 28 août.

M. Friesen: Était-ce avant ou après l'amendement?